

2 Vie associative : Nous avons reçu les invitations pour participer aux AG des associations France ADOT 83 et France Alzheimer Var pour, respectivement, le mardi 8 et le samedi 12 avril 2014

2 Revue de Presse.

- Le 02.03.14 : Les protecteurs des oiseaux « en mission » dans la forêt
- Le 04.03.14 : Un rapport sénatorial veut « décentraliser » la loi littoral
- Le 04.03.14 : Détails, détails... et détermination du CI La Seyne Ouest et Sud
- Le 07.03.14 : Le futur agriculteur de Fabrégas se dévoile
- Le 12.03.14 : Une nouvelle vague de travaux sur le sentier du littoral
- Le 13.03.14 : Plongées au Cap Sicié avec Serge MALCOR
- Le 21.03.14 : Crématorium : pourquoi le permis a été annulé
- Le 21.03.14 : Les battues aux sangliers arrêtées
- Le 22.03.14 : Précisions sur la crémation
- Le 29.03.14 : Lectures et rencontres conviviales avec Passions d'Auteurs

3 Courrier.

- Chemin de la Donicarde, toujours des nuisances provoquées par les artisans installés au N° 550 et qui ne respectent pas la tranquillité des voisins (fortes nuisances sonores et olfactives dues à des activités nocturnes et diurnes assez soutenues). La Mairie et la Police Municipale ont connaissance de ce dossier. Attendons les suites qui seront données à ce délicat problème.

4 Tour de Table.

- Solange ARDOUIN s'inquiète, à juste titre, de l'emprisonnement des divers câbles de télécommunications dans les buissons et branchages des arbres de riverains du chemin du Vallon des Moulières peu soucieux de la situation. Les services de l'administration ou de la société privée en charge de l'entretien de ces liaisons aériennes, devraient être davantage vigilants sur ces problèmes sans attendre l'intervention d'urgence en cas de chute de branches ou ruptures de câbles.
- En revanche Anne-Marie MURAT exprime sa satisfaction à la suite de l'intervention des services ERDF dans le lotissement « Vergers du Cap Sicié 2 » sur les câbles installés provisoirement et laissés pendants dans les branches des arbres suite à un gros problème de court-circuit. A la demande de notre CIL, les services de la mairie ont invité ERDF à réagir : aussitôt la situation fut rétablie correctement. Merci au CIL à la Mairie par l'intermédiaire de Gérald PACARIN et à ERDF. Il serait souhaitable de faire parvenir un courrier à M. PRIMA, responsable du lotissement lui indiquant qu'après plus d'une année de provisoire, et grâce à l'intervention du CILLSOS, l'installation électrique a été remise dans les normes de sécurité. Elle exprime également sa satisfaction, car à la suite de notre intervention auprès de M. le Maire de Six-Fours, la chaussée du chemin de la forêt a été correctement restaurée.
- De la même manière, Alain BONNET tient à exprimer ses remerciements au responsable de la Mairie pour son intervention rapide auprès d'ERDF et la remise en ordre de l'installation électrique du lotissement « Cap Sicié 2 », en l'occurrence M. PACARIN.
- Hélène BERENGER nous indique qu'à l'occasion du remplacement de canalisations plomb sur un compteur d'une de nos adhérentes, par l'entreprise compétente, la porte de la niche n'a pas été réinstallée. Le Président suggère que cette personne s'adresse à « Allô La Seyne » service tout désigné pour faire intervenir l'entreprise qui, semble-t-il, n'a pas achevé son intervention.
- Josette FEMENIA a constaté dans son environnement, la présence précoce de moustiques particulièrement agressifs. Elle souhaite savoir si la lutte contre cette invasion a déjà débutée. Nous lui suggérons de poser la question à M. MAGAGNOSC.
- Luis GUYOT nous annonce le projet de construction d'un lotissement dans l'un des derniers « Carrés de Vignes » de la commune sur les propriétés HUGUES. Encore un espace vert qui est appelé à disparaître !

Les questions diverses étant épuisées, suit l'élection du nouveau Bureau.

- Jean-Claude BARDELLI, le Président démissionnaire, passe la parole à Francis POURCHIER, vice-Président et doyen des personnes présentes, qui devient ainsi pendant cinq minutes président par intérim. A ce titre il propose à tous les participants de reconduire le président sortant à son poste. A

l'unanimité Jean-Claude BARDELLI est réélu Président du CILLSOS. Aussitôt, reprenant la parole, il remercie très chaleureusement les membres du Bureau pour la confiance qu'ils lui accordent depuis maintenant 13 ans.

Afin de constituer le nouveau Bureau, le président propose de coopter les deux nouvelles arrivantes, soit madame Josette FEMENIA et madame Christiane LEGER. A l'unanimité, elles sont cooptées membres à part entière et peuvent ainsi intégrer la nouvelle équipe.

- Le nouveau bureau et le conseil d'administration sont constitués – **cf/ANNEXES 1 et 2** – Le président félicite les membres nouvellement élus et les remercie de leur implication pour faire vivre activement notre CIL.

10h 30 Fin de la réunion du Conseil d'Administration.

REUNION DE QUARTIER N° 1

Secteurs : 2 – 9 – 11

► Participants présents :

- Mme **Sandra TORRES** conseillère régionale et municipale
- M. **Claude ASTORE** adjoint au Maire représentant la nouvelle municipalité
- M. **Gilles VINCENT** conseiller général du canton la Seyne sud – Saint Mandrier
- Mme **Marianne POTHON** représentante du service « Allô La Seyne ».
- M. **Marcel-Paul MAGAGNOSC** Directeur Général des Services Techniques.

Le Président accueille les participants, dont les nombreux adhérents et sympathisants du quartier qui ont répondu à notre invitation, et les remercie pour leur présence.

Traditionnellement le Président évoque une liste de questions (synthèse des doléances formulées par nos adhérents), qu'il a remise au préalable aux intervenants afin qu'ils puissent apporter des réponses :

-1- Chemin des Moulières à Croix de Palun : Peut-t-on espérer un rapide élargissement des voies de circulation aux abords des intersections dangereuses ?

Réponse de M. MAGAGNOSC : les surfaces nécessaires ont été acquises ; après concertation avec les riverains et les usagers, un accord a été trouvé et les travaux devraient démarrer sous peu.

-2- Intersection entre les chemins de l'Oïde et de la Ferme : sur les deux miroirs de carrefour posés en cours d'année, l'un a disparu (!), l'autre devrait être réorienté.

Réponse : Le stock en magasin permettra de remplacer le miroir manquant ; l'autre sera réorienté correctement.

-3- Chemin de la Ferme : les usagers souhaitent la pose d'un ralentisseur qui devrait ralentir la vitesse d'automobilistes pressés.

Réponse : les repérages sur plans ont été étudiés ; les travaux sont prévus et devraient être réalisés sous peu.

-4- Giratoires sur le chemin de l'Oïde : leurs implantations ont été demandées en conseil de Quartier. Quel est leur devenir ?

Réponse : La présence de racines de pins dans la chaussée de ce chemin pose quelques problèmes qui devront d'abord être résolus. Concernant la pose du ou des giratoires, un pré-traçage sera réalisé au sol et permettra d'évaluer l'efficacité de la présence de deux giratoires en « dur ».

Par contre M. BATAILLE, 331 chemin de l'Oïde, émet un doute sur l'efficacité de ces giratoires. Attendons pour voir !

M. G. VINCENT souhaite qu'une réflexion soit menée dans le but de réaliser une bande cyclable (si toutefois la largeur disponible de la chaussée le permet).

De son côté, M. GUILMART, N° 36 chemin de l'Oïde, s'inquiète de la difficile cohabitation entre piétons et cyclistes mais surtout avec les automobilistes ; d'autre part il s'inquiète du fait que les rares pistes cyclables soient trop souvent mal ou pas entretenues et que leur réalisation coûte particulièrement cher.

Note du rédacteur à l'attention de tous les automobilistes: Mmes et MM. n'oubliez jamais que lorsque vous sortez de votre « boîte en fer », vous redevenez des piétons très vulnérables !!

-5- Devenir du quartier Coste Chaude : Un certain nombre de projets d'urbanisme sont en cours, a-t-on envisagé l'aménagement de la chaussée particulièrement étroite par endroits ?

Réponse de M. ASTORE : deux lotissements d'une quinzaine de logements sont prévus ; la largeur des voies ainsi que les divers réseaux étant existants, le permis de construire ne peut pas être refusé. Il n'est pas envisagé d'élargissement de la chaussée, la constructibilité est acceptée si la voie de desserte a une largeur minimum de quatre mètres cependant les services de la commune veilleront à ce que les règles d'urbanisme soient respectées, par exemple les entrées de portail devront être en retrait de la largeur réglementaire.

M. MAGAGNOSC annonce que la commune envisage dans un délai raisonnable de réaménager le chemin de Croix de Palun dans son intégralité. Voilà une bonne nouvelle !

-6- Chemin de Mauvéou : peut-on espérer sous peu un aménagement correct de cette voie qui supporte un trafic important en particulier des véhicules des pompiers qui doivent se rendre dans le nord de la commune. L'entretien de cette voie, incombe à TPM à qui elle a été rétrocédée.

Réponse : M. G. VINCENT souhaite que soit redéfinies les voies d'intérêt communautaire qui devraient être réellement « d'intérêt communautaire ». Aujourd'hui il semble que certaines voies de notre commune n'ont pas vocation à l'être. Le budget d'entretien de toutes ces voies ne permet pas actuellement de réaliser un réaménagement correct du chemin de Mauvéou. Compte tenu de la baisse substantielle des dotations de l'état à notre collectivité le réaménagement de ce chemin n'est pas à l'ordre du jour. La priorité actuelle est l'achèvement de l'aménagement du chemin de Fabre à Gavet.

-7- RD16 – Pierre Auguste Renoir, malgré son important réaménagement dans les années 2005/2006, de grandes difficultés subsistent lors du trajet sur cette voie. Les nombreux usagers demandent que soient rapidement réalisés un giratoire à l'intersection de cette voie avec le chemin de la Seyne à Bastian ainsi qu'à l'intersection avec le chemin des Moulières à la Croix de Palun.

Réponse de M. ASTORE : il est assez compliqué de trouver une solution simple qui satisfasse tous les usagers car la présence de la caserne des pompiers ainsi que les « tourne-à-gauche » ne facilitent pas la solution.

Au carrefour à feux, une solution technique existe, mais la présence de câbles à haute tension enterrés, pose quelques problèmes techniques qu'ERDF est en passe de solutionner.

Une solution pourrait être envisagée consistant en la suppression des feux tricolores, l'interdiction de tourner à gauche (en venant de l'ouest), mais aller faire son demi-tour au giratoire de Janas. Les deux communes concernées sont bien conscientes qu'il leur faut rapidement trouver et appliquer sans délai une solution à ce problème.

M. G. VINCENT nous informe qu'actuellement le budget du Conseil Général vient d'être voté, le financement des travaux d'aménagement du giratoire « n'y est pas inclus ».

Le Président souhaite qu'une étude améliorant les entrées et sorties du chemin des Moulières à Croix de Palun soit entreprise. Les résidents ont d'énormes difficultés pour entrer ou sortir de ce chemin.

-8- Stationnement aux abords de la Maison « Jean BOUVET » : beaucoup de personnes fréquentant cette maison, stationnent leurs véhicules dans les lotissements alentour, alors qu'existent de nombreux emplacements qui leur sont réservés le long de la voie rive EST.

Réponse de M. ASTORE : implantez à l'entrée de vos lotissements des panneaux précisant l'interdiction de stationner ou mieux, clôturez-les.

Demande de Mme S. ARDOUIN ; ne serait-il pas possible d'afficher dans cette maison de quartier une consigne à destination des visiteuses et visiteurs, leur rappelant les règles de civisme élémentaire, tout en les invitant à utiliser les emplacements créés spécialement pour leur usage ?

M. ASTORE fera mettre à disposition des usagers des « flyers » rappelant aux visiteurs, les consignes de « civisme ».

-9- Nombreux stationnements illicites le long de l'avenue Pierre Auguste Renoir : Le nombre de véhicules stationnant sur les trottoirs aux heures d'entrée et sortie de l'école Jean-Jacques ROUSSEAU pose de sérieux problèmes de circulation et engage la sécurité de tous les usagers. Il serait fortement souhaitable que de nombreuses rondes de Police soient réalisées à titre préventif mais aussi pédagogique.

Réponse : Lors de la rénovation de cette voie de circulation et compte tenu de la présence de deux écoles, une maternelle (ou les mamans doivent amener et reprendre leurs progénitures dans la classe, imposant un arrêt assez prolongé de leurs véhicules en principe sur l'emplacement réservé à cet effet, mais hélas trop réduit en surface) et une école primaire ou nous retrouvons des enfants en âge de se déplacer à pied. Mais les parents n'en sont pas convaincus.

Il est assez aisé de pratiquer la répression mais est-ce la bonne solution ? Lors de la réfection de cette route, ces problèmes de stationnements n'ont pas été réglés et aujourd'hui il devient quasiment impossible de trouver « LA SOLUTION ». A l'heure actuelle il n'est pas question d'exproprier les riverains pour créer des emplacements de stationnements.

M. G. VINCENT confirme que la répression n'est pas la solution et qu'une étude sérieuse devrait être entreprise pour trouver une solution à ce problème. (Note du rédacteur : le nouvel adjoint qui sera en charge de ce problème passera certainement des nuits blanches).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président annonce la fin de notre réunion, il invite tous nos invités et à lever le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance:
Francis POURCHIER
 Le Président du CILLSOS :
Jean-Claude BARDELLI

Copies :

- M. le Maire de la Seyne sur Mer
- Mmes et MM. les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord
- M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier
- M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe
- M. le Commissaire BUILL de la Police Nationale
- M. le Directeur de la Police Municipale
- Mme Thérèse OBINO, Police Municipale, service Prévention des Risques
- Mme Hana VALENTOVA, coordonnatrice du CLSPD
- MM. les Directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne
- Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (18)
- Info/diffus 1- 2- 3- 4
- Archives CILLSOS 2014

PROCHAINE REUNION

REUNION DU BUREAU ET REUNION DE QUARTIER N°2
SAMEDI 10 MAI 2014
Restaurant « Le Rivage » à Fabrègas



ANNEXE 1

Délégations auprès des Administrations et Divers année 2014 / 2015 :

Le Président est délégué d'office dans tous les postes indiqués ci-dessous d'où l'absence de son nom apparaissant dans les diverses délégations. **Les Vices Présidents** doivent le remplacer en cas de besoin. Dans chaque délégation, le nom du Référent est souligné

- 1) - T.P.M + Conseil Général + Préfecture : **Mmes ARDOUIN – FEMENIA – M. ROUME**
- 2) - Correspondant Mairie: **MM. BISCOS – MEDURI – POURCHIER**
- 3) - PDU - Circulation - Transports : **Mme BERENGER – MM. GATEL – POURCHIER – ROUME**
- 4) - Voirie - Sécurité routière et prévention de la délinquance : **Mme MURAT – MM. BISCOS – GATEL – POURCHIER – ROUME**
- 5) - Relations Inter-CIL et contrôle du respect de la Charte Qualité de Vie : **Mme ARDOUIN - MM. BISCOS – POURCHIER – ROUME**
- 6) - Relations Publiques / Communications : **Mme ARDOUIN – M. ROZES**
- 7) - Suivi des Dossiers : **MM. BISCOS – BONNET – GUYOT – POURCHIER**
- 8) - Chargés des lotissements: **MM. BISCOS – GUYOT – MEDURI – ROUME**
- 9) - PLU - SCOT : **MM. MATHIEU – ROUME – TOURRIER**
- 10) - Délégation auprès des quartiers : **Mmes BERENGER – LEGER – MM. MEDURI – POURCHIER**
- 11) - PADD : **Mme BERENGER – MM. GATEL – MEDURI – ROZES**
- 12) - Veille juridique : **MM. MATHIEU – TOURRIER**
- 13) - Association M.A.R.T : **Mmes ARDOUIN – BERENGER – MM. GUYOT**
- 14) - Association Environnement Méditerranée : **MM. BISCOS – GUYOT – POURCHIER – VIGLIETTI**
- 15) - Association CSL : **Mme BERENGER – MM. GUYOT – VIGLIETTI**